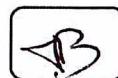


Date de mise en ligne : 25 NOV. 2025

**Arrêté n°2025_409****PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DE L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DU TROISIEME CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- Vu le décret n°2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'arrêté n° 2025_076 du 20 février 2025 modifié du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour l'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2025,
- Vu l'arrêté n° 2025_336 du 25 septembre 2025 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant composition des jurys d'admissibilité et d'admission des concours externe, interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe - session 2025,

ARRÈTE

ARTICLE 1^{er} - Sont désignés correcteurs de l'épreuve orale d'admission du concours précité :

Collège représentant les élus locaux :

- Mme Annie DUCHENE, *Maire de ESTISSAC*,
- M. Dominique FLEURET, *Maire de MACEY*,

Collège représentant les personnalités qualifiées :

- M. Xavier BETSCH, *Directeur d'école maternelle*,
- Mme Laëtitia MERAT, *Animateur territorial*,

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

- M. Nicolas GREEN, *Animateur territorial principal de 1^{ère} classe*,
- Mme Isabelle CUNY, *Membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C*.

ARTICLE 2 - La Directrice du Centre de Gestion de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr.

Le présent arrêté sera transmis aux Centres de Gestion des Ardennes, de la Marne et de la Haute-Marne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à Sainte-Savine, le 18 novembre 2025

Le Président

Thierry BLASCO

